

## Rebondir sur l'innovation sociale

[actualité du 31 octobre au 13 novembre 2004]

n° 175



### [ au fait ]

- p. 3 **LE SUIVI:** ALE et titres-services : à Bruxelles, rien de nouveau
- p. 8 **LE DÉBAT:** Le rapport Kok renforce l'orientation libérale de Lisbonne
- p. 14 **EN PRATIQUE:** « Affaires de femmes, femmes d'affaires » :  
le microcrédit décliné au féminin



### [ actualité ]

#### EMPLOI/FORMATION

- p. 17 La Région wallonne annonce 350 postes subventionnés pour l'accueil de l'enfant
- p. 18 Gender mainstreaming et développement régional

#### AIDE SOCIALE

- p. 20 Fonds Mazout: les CPAS ont les listes, les critères de revenus ont été revus à la hausse
- p. 21 Accord sur la répartition de la subvention wallonne du FIPI

#### LOGEMENT

- p. 21 Enfin, un nouvel arrêté pour les organismes à finalité sociale du logement en Wallonie
- p. 22 Crise du logement bruxellois: les députés régionaux exigent du concret
- p. 24 Flandre: pas d'allocations-loyers avant 2007

#### TERRITOIRES

- p. 25 City Mine(d) – Extension du domaine des Tools

#### TOUS SECTEURS

- p. 26 Asile et immigration: l'Europe avance... quant à savoir si c'est dans le bon sens...
- p. 27 Cocof et Région bruxelloise: les budgets sont bouclés



### [ téléx ]

- p. 30-34 Pointage, Finance solidaire, Chômage, Médiation bancaire, PMR et ligne 71 à Bxl, Jobcoaching, Femmes universitaires et emploi, Travailleurs SDF, Évaluer les habitants, Asile, Chefs d'œuvre de l'économie sociale, Non-marchand, RSE, Personnes handicapées et sexualité, Journée sans crédit, Services de proximité, Entrepreneurat coopératif, Ateliers populaires, Exclusion sociale.

### Il était une fois...

... dans une petite économie ouverte d'Europe occidentale, un système de protection sociale basé sur l'assurance solidaire des travailleurs contre les risques professionnels en tous genres : chômage, vieillesse, maladies et accident. Ce système n'était pas extraordinairement généreux. Simplement, comme ailleurs il protégeait les insiders du système : hommes chefs de famille contre des risques possibles de perte de revenu. Des gens savants lui avaient accolé une étiquette de « bismarckien » ou « corporatiste », selon les cas.

Au fil du temps et du développement de la richesse nationale du pays, il s'était étendu pour couvrir – par des techniques pas toujours très égalitaires comme les droits dérivés – l'ensemble de la population. Tout le monde ou presque avait désormais droit à une assurance maladie, une protection contre le chômage et un premier pilier de pension garanti par l'État. En marge du système s'était développé un revenu minimum garanti universel, au niveau insuffisant pour vivre, mais qui certes avait le mérite d'exister.

Jusqu'à ce que l'horizon commence à s'assombrir. Désindustrialisation, chômage massif, vieillissement. Le système devait prendre en charge de plus en plus de prestations pour des recettes qui se réduisaient comme peau de chagrin.

Les vents politiques tournèrent. La générosité, même teintée de patriarcat était devenue moins légitime. Il est vrai qu'avec un taux de sans emploi supérieur à 10 %, il devenait cher à financer. On aurait pu supprimer l'armée ou lever un impôt sur la fortune, mais à la place, on choisit entre autres d'exclure des bénéficiaires de l'assurance solidaire contre le chômage. Article 80 : tout cohabitant dont la durée du chômage excède le double de la moyenne de son bureau régional de l'emploi n'aura plus droit aux allocations. L'impact ne fut pas gigantesque pour les caisses de sécurité sociale, mais les gouvernants d'alors estimèrent sans doute qu'il s'agissait là d'un gage – symbolique ? – nécessaire à donner à ceux qui parmi leurs électeurs ne voyaient plus l'utilité de financer le système pour n'en bénéficier que collectivement, sous la forme d'un salaire différé.

Des mots d'ordre venus du Nord et d'autres systèmes – payés par l'impôt plutôt que les contributions des salariés – commencèrent à influencer les politiques de protection sociale. Le vocable « d'activation » était entré dans les mœurs. Les chômeurs se trouvaient désormais tenus de faire la preuve de leur activité zélée de chercheurs d'emploi. Un peu comme s'il suffisait de poster des CV pour créer de l'emploi. À moins qu'il ne s'agisse d'un autre gage symbolique. Le plus inquiétant étant que les moyens budgétaires et humains – par exemple, les places de formation disponibles – consacrés à cette « activation » semblaient insuffisants pour couvrir les besoins qui s'annonçaient.

Toujours est-il que désormais, ceux qui ne pouvaient justifier de tels efforts allaient en bout de course se trouver également exclus du bénéfice des allocations. Un vocable, venu d'un grand pays voisin et inconnu jusqu'ici était en train de faire son chemin : celui de « fin des droits », ou de « chômeur en fin de droit ». Avec en corollaire l'idée que les droits et l'accès à la solidarité des salariés se trouvaient maintenant limités dans le temps.

Certains disaient que l'on assistait à un retour à la logique originelle du système, plutôt qu'à sa dénaturation. Ou que l'on en sauvegardait l'essentiel. Peut-être n'avaient-ils pas tort. Mais ce n'était pas cela l'important. Ce n'est pas parce qu'à ses origines la démocratie athénienne ne concernait pas les esclaves et les métèques qu'un retour à ces origines ne serait pas préoccupant.

On aimerait que cela ne soit qu'un conte de fées un peu noir. Eh bien non, il n'y aura pas de bon génie pour résoudre le problème à notre place. L'épilogue reste à écrire. Peut-être avec un bulletin de vote...

### ALTER ÉCHOS

Le photocollage occasionne à Alter Echos un manque à gagner d'au moins 30 % des ventes d'abonnements. La reproduction intégrale ou partielle d'articles est interdite par la loi si elle porte préjudice à leur exploitation normale.

#### Équipe de rédaction

Donat Carlier (DCR)  
Catherine Daloz (CDE)  
Manu De Loel (MDL)  
Pierre Gilissen (PGN)

#### Journalistes

Baudouin Massart (BMT)  
Catherine Morenville (CME)

#### Secrétaire de rédaction

Catherine Morenville (CME)

#### Rédacteur en chef

Pierre Walthéry (PWY)

#### Directeur

Thomas Lemaigre (TLE)

#### Directrice des publications

Hélène Gérin

#### Administration

Samira Adib  
Dominique Normand

#### Mise en page

Carmen Rodriguez

### ABONNEMENT ANNUEL

Organisme de 10 membres du personnel ou plus

- 126 € avec archives en ligne
- 111 € sans les archives

Organisme de moins de 10 membres du personnel

- 85 € avec archives en ligne
- 70 € sans les archives

Pour s'abonner, il suffit de verser le montant correspondant sur le compte 310-1216343-49 avec la mention « nouvel abonnement ». Sauf résiliation par écrit de votre part, l'abonnement sera automatiquement renouvelé.

Insertions publicitaires et petites annonces : prix sur demande. Les prix peuvent être modifiés en cours d'année.